AVORTEMENT LES FEMMES DECIDENT

MOBILISATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT



28 SEPTEMBRE 2017 PARTOUT EN FRANCE ET EN EUROPE

www.avortementeurope.org

MOBILISÉ.E.S POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT EN EUROPE

SITE INTERNET - PÉTITION - MATÉRIEL MILITANT - RASSEMBLEMENTS

La genèse d'une mobilisation européenne

Le 28 septembre 2017, en Europe et en France, tou.te.s mobilisé.e.s pour le droit à l'IVG!
L'avortement est un droit fondamental des femmes, le droit de maîtriser nos corps et nos vies. Nous profitons de cette journée mondiale du droit à l'avortement pour affirmer notre solidarité aux femmes qui en sont empêchées et construire ensemble un mouvement européen et féministe de défense du droit à l'IVG.

CONTACTS PRESSE

VÉRONIQUE SEHIER PLANNING FAMILIAL 06 86 65 25 19

NELLY MARTIN
MARCHE MONDIALE DES FEMMES
06 80 63 95 25

NORA TENEMBAUM CADAC 06 88 86 41 42



ies reninies uecluent las mujeres uecluen rozhodnúť решение на жената gra të vendosë en entsche կանայք www.avortementeurope.org dones decid kvinder beslutter naised otsustavad boirea a'co-dt γυναίκες αποφασίζουν <mark>nők úgy döntenek, m</mark>r adh kon donne decidono les femmes décident l eciden decide ženy rozhodnúť решение на жег entscheiden կանայք որոշեն жанчыны вы odluče kvinder beslutter naised otsus maich

e odlu

cideix

L'APPEL

A retrouver en plusieurs langues sur le site

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2014, polonaises en 2016, nous exigeons que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

Aujourd'hui, le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat. Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne, le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie), l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière), les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France), et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Nous réaffirmons que :

- L'accès à l'avortement est un droit;
- L'avortement est un choix personnel mon corps m'appartient, je choisis ma vie;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur les territoires;
- · Des campagnes tous publics sont nécessaires;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés;
- La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel/les de santé;
- · La clause de conscience des professionnel-les de santé doit être supprimée;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent dépénaliser totalement l'avortement.